CONSEIL GÉNÉRAL BAS-RHIN

Commission des solidarités

4124 - Prévention et dépistage

Répartition de l'enveloppe de fonctionnement en faveur d'actions dans le domaine médico-social et des cancers Acomptes 2014

Rapport n° CP/2014/344

Service gestionnaire:

Service des actions de prévention sanitaire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer le versement d'un acompte pour les associations pour lesquelles, le Conseil Général du Bas-Rhin a alloué en 2013, une subvention de plus de 23 000 €.

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes d'acomptes de subventions de fonctionnement en faveur des associations figurant dans le tableau ci-joint.

L'instruction des dossiers de subvention et la décision d'attribution aux associations interviennent tardivement au regard des activités que les associations sont amenées à effectuer dès le début de l'année.

Aussi, afin de faciliter la réalisation de leurs actions et permettre une bonne gestion de leur trésorerie, il vous est proposé d'accorder un acompte représentant 50% de la somme attribuée en 2013, aux associations pour lesquelles le montant alloué en 2013 était supérieur à 23 000,00 €.

Cet acompte n'est versé qu'aux associations qui ont déposé un dossier au titre de l'exercice 2014.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15225	65-6574-42	473 000,00 €	473 000,00 €	171 342,00 €
15227	65-6574-42	109 200,00 €	109 200,00 €	20 160,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les dispositions du présent rapport relatives au versement aux associations d'un acompte de 50 % des sommes allouées en 2013, acompte d'un total de 191 502,00 €, pour un montant total de 383 004,00 € versé en 2013,

- autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer les conventions s'y rapportant.

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL